



La Chapelle sur Erdre,
Le 21 mars 2013

A l'attention de M. Le Président du SDIS 44

Monsieur le Président,

Suite aux décisions votées lors des CTP du 23 octobre 2012 et du 12 février 2013 nous vous demandons de bien vouloir annuler la procédure de régularisation du régime indemnitaire des agents le touchant « hors cadre ».

En effet dans cette période sociale difficile avec un pouvoir d'achat toujours en baisse il nous semble inapproprié d'imposer à des agents une perte de salaire plus ou moins conséquente. Nous ne remettons pas en cause la volonté d'équité.

Par mesure sociale nous vous demandons d'appliquer une régularisation des situations particulières et ce par différents leviers :

- l'évolution de carrière,
- l'augmentation possible du RI,
- toutes autres augmentations de salaire (augmentation de l'indice ...)

Et ceci durant toute la période nécessaire pour régulariser la situation et non sur 18 mois comme cela a été prévu par la gouvernance.

Nous restons à votre entière disposition pour une éventuelle rencontre.

Dans l'espoir d'une décision favorable aux agents, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Cordialement.

**Le secrétaire de la Section CFDT SDIS 44
Emmanuel JOUBERT**